

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 168

AMENDEMENT

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur propose la suppression d'une indication superfétatoire à la lecture combinée de l'alinéa 3 de l'article 18 et de l'alinéa 4 de l'article 4 *bis*.